

Communication annuelle sur le progrès 2019-2020

-

Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies

31 janvier 2020

Description des mesures que Fondation a prises depuis son adhésion au Pacte mondial et mesure des résultats obtenus et attendus, principalement selon les indicateurs de performance de la GRI.

L'année 2019 nous a rappelé que les conséquences des changements climatiques sont réelles et concrètes. De la réduction de la taille des banquises arctiques à la vague de feux de forêt qu'a connu l'ouest de l'Amérique du Nord, les impacts sur les populations et les écosystèmes se font de plus en plus sentir. En septembre dernier, le Groupe intergouvernemental sur le climat (GIEC) publiait un rapport alarmant sur l'état des océans et des mers ainsi que les conséquences des changements climatiques auxquelles nous pouvons nous attendre. Le Canada est particulièrement touché, notamment par le fait qu'il se réchauffe, en moyenne, à un rythme deux fois plus élevé que le reste de la planète et le nord du pays se réchauffe encore plus rapidement¹.

Depuis plusieurs années, les conclusions restent sans équivoque : les sociétés doivent agir de façon urgente. Selon le GIEC, la situation requiert des actions radicales et concertées dès maintenant, car il sera nécessaire de diminuer nos émissions nettes de CO₂ de 45 % par rapport au niveau de 2010 d'ici 2030. Malgré les nombreuses alarmes et le consensus international de la Conférence des Parties (COP) de Paris en 2015 sur les changements climatiques, les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines sont toujours en hausse. En effet, l'Organisation météorologique mondiale rappelait, en novembre 2019, qu'aucun signe de ralentissement des émissions de gaz à effet de serre n'était constaté. La décarbonisation de la production énergétique doit absolument s'accélérer et dépasser le rythme de la croissance économique sans quoi la nécessaire transformation de l'économie ne pourra pas s'opérer.

Puisque ce sont les populations les plus vulnérables qui subissent et subiront le plus les conséquences des changements climatiques, les consensus émanant de la société civile et de la communauté scientifique doivent maintenant se transformer en une action supranationale dans laquelle chacune des nations et chacun des acteurs de la société civile doit agir dans une perspective globale. Les sociétés, comme celle du Québec, ont la responsabilité d'être proactives dans la lutte contre les changements climatiques et de participer activement à la lutte contre les inégalités sociales et pour le respect des droits de la personne. Le Québec possède les atouts

¹ <https://changingclimate.ca/CCCR2019/fr/>

nécessaires pour contribuer activement au développement d'une société plus prospère, équitable et respectueuse de l'environnement.

Le développement d'une société plus responsable interpelle les gouvernements au premier chef, mais aussi la société civile, les organisations, les groupes sociaux et les entreprises. L'ensemble des acteurs sociaux est concerné. Il est maintenant clair que les enjeux auxquels l'humanité est confrontée sont cruciaux et la démonstration a été faite qu'on ne peut dissocier les enjeux sociaux, environnementaux et économiques. Il est essentiel que tous les acteurs fassent preuve de responsabilité à l'égard de l'environnement et de la société. La nécessité d'une démarche commune et intégrée focalisée sur l'opérationnalisation des principes de développement durable est devenue incontournable.

Fondaction, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (ci-après appelé Fondaction ou le Fonds) est une organisation responsable, solide et innovante qui s'est imposé de fortes exigences en matière de gouvernance et de transparence. Depuis sa création, Fondaction cherche à agir sur le moyen et le long termes en prenant en compte, en plus des rendements financiers, des préoccupations de développement économique, d'équité sociale et d'intégrité environnementale dans ses approches de gestion et ses modes de fonctionnement. Fondaction procède de la sorte dans ses relations avec ses salariés, les actionnaires et les entreprises dans lesquelles il investit, ainsi que dans ses relations avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Fondaction stimule et recueille une épargne régulière en vue de la retraite auprès d'un large nombre de travailleuses et de travailleurs. Il canalise cette épargne dans des entreprises et projets qui contribuent au développement d'une économie plus équitable, inclusive, verte et durable afin de générer de la valeur pour les actionnaires et la société.

La direction et les salariés de Fondaction ont le souci constant des impacts de leurs façons de faire. Les attentes et les intérêts des différentes parties prenantes contribuent à l'identification des enjeux et orientations stratégiques de Fondaction en cohérence avec sa raison d'être. Une partie des activités de Fondaction consiste à effectuer divers investissements directs au sein de petites et moyennes entreprises du Québec, y compris des entreprises d'économie sociale. Afin de sensibiliser ces entreprises aux enjeux évoqués par le Pacte mondial, les contrats ou conventions de financement prévoient la prise en compte des dix principes énoncés par ce pacte, et ce, depuis 2012. Pour toute la durée de leur partenariat avec Fondaction, les entreprises s'engagent à respecter ces principes et à considérer leur adhésion au Pacte mondial.

Les données incluses à ce rapport sont issues de la méthodologie et des protocoles des indicateurs la GRI (Global Reporting Initiative) tels que présentés dans le 7^e rapport de développement durable de Fondaction. Les objectifs de développement durable de l'ONU constituent également un cadre de référence pour l'ensemble des activités du Fonds.

DROITS DE LA PERSONNE

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de la personne dans leur sphère d'influence ;

2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complice des violations des droits de la personne.

Les droits de la personne font partie des considérations de Fondation depuis sa création. Les activités d'investissement du Fonds étant réalisées essentiellement au Québec, où les droits de la personne sont garantis par la Charte canadienne des droits et libertés ainsi que par la Charte québécoise des droits et libertés, le respect des droits de la personne en est d'autant facilité.

Dans le cadre de ses activités internes, Fondation continue de s'assurer de l'application des deux chartes et du respect des normes du travail du Québec dans ses relations avec ses salariés, dont les conditions de travail sont par ailleurs encadrées par une convention collective pour le personnel syndiqué.

Les pratiques en matière d'approvisionnement s'articulent autour d'un plan d'achat responsable qui contient des dispositions en regard des droits de la personne. En plus d'effectuer la majorité de ses achats au Québec, Fondation favorise les fournisseurs ayant de bonnes pratiques à l'égard de leurs employés et qui peuvent fournir des preuves à cet égard.

Depuis ses débuts, Fondation considère que l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale, de contribuer à l'épanouissement des personnes et à la réduction des inégalités. Cette vision s'incarne, entre autres, par l'importance accordée au respect des travailleuses et des travailleurs, au développement d'entreprises inscrites dans un processus de gestion collaborative, d'entreprises d'économie sociale (autocontrôlées, coopératives ou autres formes), ainsi qu'au développement d'entreprises dont les décisions ou activités contribuent à la protection ou à l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Dans ses activités d'investissement privé, Fondation met à la disposition des entreprises un capital patient axé sur le développement et la création de valeur réelle sur un horizon de cinq à huit ans. L'approche de financement de Fondation intègre une évaluation des risques environnementaux et sociaux à l'analyse de chaque nouveau financement. Des standards d'exclusion et des seuils de performance sont appliqués afin de sélectionner les entreprises qui déploient de meilleures pratiques, notamment en matière de droits de la personne.

La revue diligente interne est généralement bonifiée par un diagnostic extrafinancier. Celui-ci porte notamment sur les modes de gestion, les relations et conditions de travail ainsi que sur le respect des normes auxquelles l'entreprise est assujettie. L'ensemble des investissements directs font l'objet d'une vérification spécifique quant à l'application des principes de la Charte de droits et libertés de la personne et de la Charte canadienne des droits et libertés.

La performance globale des entreprises du portefeuille d'investissement se mesure par les retombées sociales, environnementales, territoriales, économiques, financières et entrepreneuriales des activités de chacune des entreprises. Afin d'en mesurer les impacts et d'être en mesure d'offrir ou de recommander un accompagnement approprié à chacune d'entre elles, le Fonds a établi une série d'indicateurs à cet égard.

Quant aux placements effectués sur les marchés financiers, Fondation fait appel à des conseillers en valeur externes. Ceux-ci sont signataires des Principes pour l'investissement responsable de

l'ONU (PRI) et leur champ d'intervention est encadré par diverses politiques et mandats qui leur sont donnés. En plus de prendre en compte dans ses critères de sélection les positions et pratiques des conseillers en valeur par rapport aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Fondation privilégie ceux dont le siège social est situé au Québec. Lorsque Fondation détient des actions votantes dans des entreprises cotées en Bourse, directement ou par le biais de fonds communs dont il détient des unités, l'exercice des droits de vote doit s'inspirer des (PRI) et des politiques de Fondation.

Signataire des PRI depuis 2011, Fondation est actif au sein du Réseau québécois des signataires des PRI et participe à la sensibilisation des marchés financiers à l'importance d'adopter des comportements responsables prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le Fonds soumet annuellement un rapport au secrétariat des PRI présentant sa contribution à chacun des six principes dans son approche de gestion des marchés financiers et dans l'octroi de financement privé aux entreprises.

NORMES DU TRAVAIL

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5. L'abolition effective du travail des enfants ;

6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Fondation a été créé en 1995 à l'initiative de l'une des plus importantes centrales syndicales québécoises, la Confédération des syndicats nationaux (CSN), avec l'appui d'un réseau de coopératives financières. Fondation est né d'une loi du Québec qui lui reconnaît sa mission, son indépendance et son engagement envers le développement durable. Le rapport de Fondation avec la CSN en est un de valeurs partagées et non d'affiliation, de contrôle ou de propriété. Par son origine syndicale, le respect de travailleuses et travailleurs fait donc intrinsèquement partie des valeurs promues par le Fonds.

Différentes dispositions de la convention collective liant Fondation et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Fondation garantissent l'exercice d'activités syndicales. Au cours de l'année 2019, Fondation a procédé à la signature d'une nouvelle convention collective d'une durée de sept ans avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de Fondation.

Fondation préconise l'égalité des chances dans le domaine de l'emploi et la convention collective du personnel syndiqué prévoit qu'aucune menace, contrainte ou discrimination ne puisse être exercée à l'endroit d'une personne salariée en raison de sa race, couleur, nationalité, origine sociale, langue, sexe, grossesse, orientation sexuelle, état civil, âge, croyances religieuses, opinions politiques, handicap, liens de parenté, situation parentale ou de l'exercice d'un droit que lui reconnaissent la convention collective ou la loi. Il n'existe pas de différence dans les prestations versées selon les statuts d'emploi des salariés, qu'ils soient à temps plein ou à temps partiel, qu'ils occupent un poste temporaire ou permanent. Aucune personne salariée dirigeante ou dirigeant ne

touche une prime au rendement. L'ensemble de la rémunération des employés syndiqués est soumise aux principes de la relativité et de l'équité salariale. Aucune plainte relative au non-respect des normes du travail n'a été adressée à Fondation.

Fondation privilégie une approche de travail et d'échanges fondée sur les principes de gestion collaborative qui intègre la prise en compte de facteurs humains tels que les relations et les réciprocity attendues au sein et entre les groupes de travail, les changements technologiques ainsi que les questions portant sur la santé et la sécurité. La convention collective prévoit le traitement de ces questions sur une base paritaire, en s'appuyant sur un comité des relations de travail qui recherche des ententes sur une base consensuelle pour les mandats qui lui sont confiés.

Par ailleurs, les activités de Fondation ne présentent pas de risque concernant le travail des enfants et le travail forcé, les législations et réglementations requises étant en vigueur au Québec. De même, en regard de ses financements directs en entreprise, Fondation favorise des conditions de travail équitables et ne s'oppose pas à la volonté de syndicalisation des salariés dans une entreprise au cours du partenariat financier. Le Fonds n'intervient toutefois pas en matière de relations de travail en lieu et place de la direction de l'entreprise ou du syndicat local.

Dans ses relations avec ses fournisseurs, Fondation souhaite s'assurer que les biens et services produits le sont dans le respect des travailleuses et des travailleurs, des communautés et de l'environnement. À cet effet, le plan d'achat responsable énonce les principes à prendre en compte lors du choix d'un fournisseur. Le Fonds privilégie les produits et services locaux, réalisés par des entreprises syndiquées ou par des entreprises d'économie sociale. Faisant affaire avec des entreprises implantées au Québec, celles-ci sont assujetties à Charte canadienne des droits et libertés ainsi que par la Charte québécoise des droits et libertés ainsi qu'aux normes du travail du Québec. À notre connaissance, aucune n'a été condamnée pour des pratiques en regard des droits de la personne ou de la législation du travail.

Par ailleurs, le Fonds considère que ses engagements en matière de respect des normes du travail doivent aussi se déployer dans ses activités d'investissement en s'assurant que l'entreprise respecte les droits et principes stipulés par l'Organisation internationale du travail (OIT) ainsi que les législations en vigueur au Québec, le cas échéant. De plus, Fondation s'assure que l'entreprise dispose d'un code de conduite ou autres politiques en matière de droit du travail qui s'applique à ses fournisseurs. Le diagnostic socioéconomique avant l'investissement permet d'apprécier, entre autres, les pratiques en matière de ressources humaines et de gestion collaborative.

ENVIRONNEMENT

- 7.** Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8.** À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- 9.** À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Bien que les activités internes de Fondation présentent une empreinte écologique de faible intensité comparativement à celles d'autres secteurs d'activité, Fondation a adopté une approche intégrée de gestion des impacts environnementaux qui porte non seulement sur ses propres activités, mais également sur ses décisions d'affaires et sur l'amélioration des connaissances dans le domaine. L'approche en matière d'écoresponsabilité choisie par Fondation vise à mettre en place des pratiques internes en adéquation avec les valeurs véhiculées par l'organisation. Celle-ci vise aussi à influencer nos parties prenantes internes et externes tels que les entreprises du portefeuille, les salariés, les fournisseurs et les organisations présentes au Carrefour financier solidaire à Montréal et à l'édifice Fondation à Québec afin qu'elles adoptent des pratiques durables dans leurs activités.

Dans la gestion de ses activités internes, Fondation dispose d'une politique en écoresponsabilité qui s'articule autour de deux axes prioritaires : la gestion des matières résiduelles et les émissions de gaz à effet de serre dans une perspective de lutte contre les changements climatiques. Cette politique vise à intégrer les meilleures pratiques en développement durable dans les affaires courantes du Fonds notamment en matière d'achats, de transport, de gestion des immeubles et d'organisation d'événements.

Plusieurs initiatives internes ont été mises sur pied au cours des dernières années, dont la collecte des matières organiques qui a été instaurée en 2015. L'ajout de cette collecte a permis à Fondation d'atteindre un taux de valorisation des matières résiduelles de plus de 84 % en 2017 et ainsi obtenir l'attestation *ICI on recycle! Niveau 3 Argent* délivrée par Recyc-Québec pour une durée de trois ans.

Depuis 2017, Fondation appuie un projet d'agriculture urbaine en circuit court en partenariat avec de nombreux acteurs du milieu. En 2019, Fondation a lancé l'initiative Cultivons pour donner du sens à l'avenir. Ce programme vise à implanter des espaces de biodiversité au sein de communautés plus défavorisées afin de promouvoir une alimentation saine et durable. Le programme comporte quatre grands aspects : la promotion de pratiques agroalimentaires durables, l'utilisation des espaces d'agriculture urbaine comme vecteur pédagogique et didactique, la création d'une zone de socialisation et la lutte aux îlots de chaleur en milieu urbain. Ainsi, un jardin écologique a été installé sur les terrains de l'école primaire Champlain et les denrées produites servent à approvisionner la Cuisine Collective Hochelaga-Maisonneuve. Cette initiative permet de mettre en application les principes de l'économie circulaire et de créer des maillages intéressants avec la communauté avoisinante. De plus, le jardin agit comme outil de sensibilisation aux enjeux agroalimentaires et environnementaux auprès des enfants de l'école primaire. En 2019, une initiative similaire a vu le jour dans l'école Sacré-Cœur à Québec avec des partenaires locaux.

Fondation est aussi un des signataires fondateurs de la Charte d'engagement envers le développement durable des commanditaires et partenaires d'événements du Conseil québécois des événements écoresponsables. Lors de ses cinq dernières assemblées générales annuelles, le Fonds a répondu aux exigences de la norme du Bureau de normalisation du Québec ayant trait à l'organisation d'événements écoresponsables, atteignant chaque année le niveau 3 ou 4.

Fondation, dans ses activités internes courantes, consomme peu de matières. À l'exception de biens durables comme le mobilier et le matériel informatique. Dans ce domaine, l'organisation privilégie le mobilier fabriqué localement et les appareils écoénergétiques. La totalité du papier consommé à l'interne est certifiée 100 % recyclé postconsommation. Malgré la croissance de ses

activités, la consommation relative de papier par Fondation continue de décroître grâce aux efforts effectués, ainsi que par la transmission électronique de communications et de documents aux actionnaires, dans la mesure du possible.

La consommation d'eau est limitée à la consommation domestique et provient des réseaux d'aqueducs municipaux. Les installations sanitaires sont équipées de toilettes à faible débit et les bouteilles d'eau de source ont été remplacées par des systèmes de refroidissement d'eau directement reliés à l'aqueduc municipal. Par la nature de ses activités et sa présence en milieu urbain, Fondation a très peu d'impact sur la biodiversité puisqu'aucun milieu sensible ne se trouve près des bureaux de Fondation.

La consommation d'énergie est liée au chauffage, à la climatisation et à l'éclairage des espaces. Au cours des deux derniers exercices financiers, la consommation totale a légèrement augmenté, dû principalement aux conditions climatiques, comme illustré dans le tableau suivant :

	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Montréal	2 758 GJ	2 851 GJ	2 852 GJ
Québec	376 GJ	653 GJ	670 GJ
Total	3 344 GJ	3 504 GJ	3 522 GJ
Intensité énergétique	0,91 GJ/m²	0,95 GJ/m²	0,95 GJ/m²

Fondation a adopté une approche résolument proactive dans la lutte contre les changements climatiques, particulièrement dans ses stratégies d'investissement et de placement. Le Fonds continue d'innover et demeure un chef de file en la matière. Cette vision se concrétise par des investissements qui intègrent systématiquement les enjeux du développement durable, de façon adaptée à chacun des secteurs. À titre d'exemple, le Fonds a effectué en 2019 un investissement auprès de l'imprimerie BBM. Cette entreprise familiale déploie des pratiques écoresponsables novatrices en matière d'impression notamment en s'assurant d'un approvisionnement en papier issu de forêts gérées de façon responsable et ayant mis au point un procédé novateur afin de réduire la quantité d'encre utilisée à chaque impression.

Le Fonds offre expertise et accompagnement aux entreprises qui désirent effectuer des améliorations dans leurs processus de production en matière d'efficacité énergétique et autres enjeux touchant l'environnement. L'ensemble du portefeuille est assujéti à une stratégie d'exclusion des entreprises détenant des réserves d'énergies fossiles. Ces initiatives sont motivées par la conviction que l'industrie de la finance doit être conséquente avec les conclusions scientifiques relatives aux changements climatiques. Cette orientation a aussi pour effet de diminuer l'exposition du portefeuille à la forte volatilité que connaissent les titres énergétiques dans une perspective de gestion des risques.

Fondation soumet les entreprises dans lesquelles il souhaite investir à une série de seuils de performance sociétale en fonction de leur secteur d'activité. Plusieurs seuils visent particulièrement la dimension environnementale, notamment en matière de respect de la biodiversité ou de consommation responsable d'eau.

Pour la portion de son actif investie dans les marchés financiers, Fondation adopte une approche cohérente avec sa mission en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

(facteurs ESG) dans ses choix de titres et de conseillers en valeurs externes. Ainsi, depuis 2016, Fondation ne possède plus aucun placement lié à des entreprises détenant ou exploitant des réserves d'énergie fossile. Depuis 2017, Fondation est signataire de la Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques. Cette déclaration vise à encourager les sociétés cotées en Bourse au Canada à améliorer leur divulgation d'informations relatives aux enjeux liés aux changements climatiques et à créer un cadre collaboratif entre les différentes institutions afin d'identifier et d'évaluer les risques et opportunités en la matière.

Souhaitant intégrer les principes de développement durable dans l'ensemble des classes d'actifs qu'il gère, Fondation détient, en date du 30 novembre 2019 près de 120 millions de dollars d'obligations vertes et vise à ce que celles-ci atteignent jusqu'à 10 % des placements détenus sur les marchés financiers.

Au plan international, Fondation a été le premier investisseur privé à annoncer son engagement au financement de l'initiative du Fonds LDN (Land Degradation Neutrality) pour un montant de 10 millions de dollars américains lors du Sommet sur le climat qui se déroulait à Paris en 2017. Ce fonds vise à lutter contre la désertification des sols et s'assurer que la superficie de sols de qualité soit suffisante pour soutenir les fonctions écosystémiques de celle-ci tout en étant garant d'une stabilité des terres arables essentielles à la production de nourriture.

Fondation a été aussi le premier investisseur dans le fonds Urapí Gestion Durable des Sols qui a démarré ses activités en 2019. Urapí Gestion Durable des Sols développe, investit et met en œuvre des projets agroforestiers durables en partenariat avec des communautés de petits producteurs en Amérique latine afin de générer des rendements financiers et des impacts socioéconomiques et environnementaux significatifs. Urapí fournira du financement à long terme à des projets respectant des normes environnementales et sociales strictes et contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies.

Fondation estime que son rôle ne se limite pas à l'investissement, mais aussi à être un promoteur actif de l'intégration des enjeux environnementaux dans toutes les sphères de la société. Des représentants du Fonds ont participé à de nombreux événements nationaux et internationaux relatifs à la lutte contre les changements climatiques tant dans les sphères locales qu'internationales dont la plus récente Conférence des Parties à Madrid en Espagne.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Il est utile de rappeler que le conseil d'administration de Fondation est composé d'une majorité de personnes qui n'exercent pas de mandat syndical et qu'une nette distinction entre la gouvernance et les opérations a toujours caractérisé le fonctionnement de Fondation. Le rôle du conseil d'administration est d'assurer un suivi des stratégies et de la situation financière de Fondation. Les politiques, le budget et les orientations stratégiques de Fondation sont adoptés par le conseil d'administration qui maintient une vision globale des activités et supervise le travail

de la direction. Le respect de l'application de chacune des politiques est confié au conseil d'administration, lequel a créé certains comités pour l'assister dans son travail.

En raison de l'importance qu'il accorde aux pratiques de saine gouvernance et de transparence, Fondation dispose d'une ligne directrice en matière de gouvernance, adoptée par le conseil d'administration en 2008. De plus, depuis 2001, un code de conduite et d'éthique à l'intention de ses administrateurs, dirigeants, cadres et toute autre personne à qui s'applique le code en raison d'une entente, d'un contrat d'emploi ou d'un mandat dans la mesure prévue à cette entente, ce contrat ou ce mandat. Depuis 2002, un code de conduite et d'éthique équivalent s'applique aussi à l'ensemble du personnel syndiqué de Fondation. Les personnes visées doivent éviter de se placer dans des situations pouvant mettre leur intérêt personnel et celui de Fondation en conflit.

Ces codes de conduite et d'éthique définissent, entre autres, les règles de conduite des personnes visées afin d'éviter les situations de conflit d'intérêts et proscrivent l'utilisation par ces personnes d'avantages découlant d'une information ou d'un intérêt quelconque reliés à Fondation qui sont incompatibles avec leurs fonctions et responsabilités. Il leur incombe de prendre des mesures nécessaires afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêts afin de maintenir leur impartialité dans l'exécution de leurs tâches et responsabilités. Les codes de conduite et d'éthique contiennent des mesures anticorruption et limitent la valeur des dons, cadeaux, services et autres avantages pouvant être acceptés par les employés et dirigeants de Fondation. Ceux-ci ne doivent en aucun temps avoir un effet dans l'exécution des rôles et responsabilités de chacun ni être susceptibles de porter préjudice à la crédibilité de Fondation.

Toutes les personnes à qui s'appliquent les codes de conduite et d'éthique (l'ensemble des employés syndiqués, cadres, administrateurs et autres personnes visées) doivent y adhérer dès leur embauche ou leur nomination et remplir une déclaration à cet effet chaque année. En matière de divulgation à l'égard de faits jugés préjudiciables à Fondation, une disposition des codes de conduite et d'éthique prévoit que tout déclarant doit, sous le sceau de la confidentialité, aviser par écrit et dans les meilleurs délais la Direction des affaires juridiques corporatives ou la présidence du conseil d'administration de toute information pertinente à l'application des codes de conduite et d'éthique qui serait portée à sa connaissance. Le comité de gouvernance et d'éthique est chargé de voir à l'application des codes, d'en assurer la révision et de faire rapport annuellement au conseil d'administration. À ce jour, aucun cas de corruption ou de conflit d'intérêts n'a été signalé.

Par ailleurs, conformément aux exigences de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, Fondation a mis en œuvre un programme de prévention de la fraude, malversation et corruption. Dans ce cadre, une évaluation des risques a été effectuée relativement aux activités de la souscription visées par cette loi. Le rapport, porté à la connaissance du conseil d'administration de Fondation, ne relevait aucune infraction.

À Fondation, les pouvoirs décisionnels relatifs aux autorisations d'investissement et de déboursement sont exercés par le conseil d'administration et dans certains cas par le comité exécutif selon la nature de la demande. Le processus de revue diligente est supervisé par un comité constitué de personnes provenant de différents modules. La recommandation d'investissement résulte d'un travail collectif, sûr et compétent, qui amenuise la possibilité d'abus de pouvoir ou de corruption et contribue de manière importante à l'appréciation des risques. À Fondation, il existe

une distinction claire entre la gouvernance et les opérations. Aucun palier d'autorisation n'est confié à qui que ce soit, personne ne peut décider seul d'un investissement. Le processus d'investissement franchit plusieurs étapes avant une recommandation aux instances. Aucun membre du conseil d'administration ne participe au processus conduisant à l'examen de la pertinence d'une recommandation aux instances par les comités de l'investissement ni n'est membre, à l'exception de la présidente-directrice générale, d'un de ces comités.

La Direction des affaires juridiques corporatives effectue le traitement des litiges ou autres préoccupations majeures de Fondation et en fait un suivi auprès de la présidence-direction générale ainsi qu'auprès du comité d'audit. Lorsque requis, le conseil d'administration est informé des démarches et des mesures de résolution prises.

INTÉGRATION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ONU

L'adoption par l'ONU des objectifs de développement durable (ODD) en 2015 a permis à Fondation d'intégrer un référentiel global dans sa stratégie et ses prises de décisions. Le Fonds considère que ces objectifs constituent désormais un cadre essentiel dans l'exercice de contextualisation, de communication et de référence des enjeux globaux de développement durable.



Depuis ses débuts, le Fonds intègre les principes de développement durable dans l'ensemble de ses activités et dans les relations qu'elle entretient avec ses parties prenantes. Les objectifs de l'ONU permettent d'établir un standard applicable dans l'ensemble des activités du Fonds, non seulement en tant qu'employeur et investisseur, mais aussi dans son rôle d'acteur de la société.

Dans le cadre de l'exercice de consultation des parties prenantes de son rapport de développement durable 2016-2018, Fondation a apporté une attention particulière aux objectifs considérés les plus pertinents :

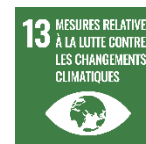
- Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques et transition énergétique, regroupant les objectifs 7, 13 et 15 ;
- Créations d'emploi et lutte aux inégalités sociales, regroupant les objectifs 8 et 10 ;
- Production et consommation responsable prenant en compte l'objectif 12.

De plus, la gestion du portefeuille des investissements en capital de développement cible plus particulièrement :

- L'agroalimentaire durable;
- La lutte contre les changements climatiques;
- Villes et communautés durables.

Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques et transition énergétique

- **Objectif 7** : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- **Objectif 13** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.
- **Objectif 15** : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



Les enjeux relatifs à la protection de l'environnement font partie intégrante de la mission de l'organisation. Les objectifs relatifs à la lutte contre les changements climatiques et à la transition énergétique sont directement intégrés dans les stratégies d'investissement et dans la politique en écoresponsabilité de Fondation.

- Lancement du fonds Urapi, un fonds visant le développement et la mise en œuvre de projets d'agroforesterie durable, dont Fondation et le fonds LDN sont les principaux investisseurs. Plusieurs investissements ont été consentis en lien avec ces objectifs, dont :
- Création du Fonds Inlandsis, un fonds de financement de projets de réduction de GES par contrat carbone;
- Investissement auprès de l'entreprise BDCM, un exemple concret d'opérationnalisation des principes de l'économie circulaire grâce à leur technologie de réusinage de mandrins de carton utilisés par des entreprises de pâtes et papiers;
- Investissement auprès de Viande biologique Charlevoix qui aborde l'élevage de façon durable tant par leurs pratiques biologiques que le recours à des sources d'énergie alternative moins émettrice de GES.

D'autres initiatives méritent d'être mentionnées :

- Près de 70 %, des salariés de Fondation bénéficient du programme CarboPOINT, qui promeut les modes de transport alternatifs à la voiture solo;
- Attestation ICI on recycle ! Niveau 3, Argent de Recyc-Québec qui certifie une valorisation des matières résiduelles de plus de 80 %.

Création d'emplois et lutte contre les inégalités sociales

Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.

Pour Fondation, l'emploi constitue le premier moyen de participer à la création et à la redistribution de la richesse, de s'intégrer à la société, d'assurer la vitalité régionale et de contribuer à l'épanouissement des personnes. En tant que fonds de travailleurs, la croissance économique, le renforcement des tissus économiques régionaux et la création d'emplois sont liés à la raison d'être de l'organisation.

Plusieurs initiatives et investissements ont été réalisés dans cette optique :

- Fonds d'investissement pour le logement étudiant (FILE) qui fournit du capital patient aux promoteurs sociaux qui construisent ou rénovent des logements afin de créer des logements étudiants abordables au Québec, propriété de coopératives ou d'organismes à but non lucratif;
- Fonds pour les femmes entrepreneures FQ qui soutient l'investissement dans les projets d'entreprises détenues par des femmes entrepreneures;



- Par l'entremise de Filaction, élaboration du Fonds d'emprunt Québec qui permet à des entrepreneurs d'obtenir un accompagnement et du financement plus personnalisé;
- Fonds Coop Accès Proprio qui donne accès à une nouvelle forme de propriété immobilière coopérative, notamment pour les jeunes familles.

Consommation responsable et production durable

Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables



L'achat de biens et services par Fondation est assujéti au plan d'achat responsable qui vise l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans le choix de biens et services tout en valorisant les achats effectués auprès de fournisseurs locaux. En matière d'investissement, Fondation privilégie les entreprises qui opérationnalisent les principes de développement durable dans la production de leurs biens et services.

Plusieurs initiatives ont été réalisées en ce sens :

- Investissement dans l'entreprise Prana, spécialisée dans la fabrication de collations biologiques et végétaliennes, est la B Corporation classée n° 1 au Canada en 2017 dans la catégorie alimentaire garantissant que l'entreprise respecte les plus hautes normes sociales et environnementales;
- Fondation a soutenu financièrement la Ferme Pierre du Moulin qui regroupe des entrepreneurs du secteur agricole et agroalimentaire souhaitant revaloriser des terres agricoles de Charlevoix par la mise en place de projets en agriculture biologique;
- Un atelier sur le gaspillage alimentaire a été offert aux salariés de Fondation afin de les sensibiliser aux enjeux agroalimentaires, tout en proposant une approche concrète de consommation plus responsable.

Fondation, dans le cadre de son adhésion au Pacte mondial, s'est engagé à continuer à se référer aux Objectifs de développement durable de l'ONU. De plus, dans un objectif de promotion des ODD, Fondation inclut dans l'ensemble des contrats d'investissement une invitation à considérer l'adhésion au Pacte mondial de l'ONU (ODD # 17). Fondation s'engage à promouvoir les Objectifs de développement durable de l'ONU tout comme le Pacte mondial auprès des entreprises de son portefeuille et de ses autres parties prenantes.